



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

DÉFIS AUXQUELS FONT FACE LES FEMMES VIVANT DANS LES COLLECTIVITÉS RURALES, ÉLOIGNÉES ET NORDIQUES AU CANADA

Rapport du Comité permanent de la condition féminine

Marilyn Gladu, présidente

**JUIN 2021
43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION**

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

PERMISSION DU PRÉSIDENT

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : www.noscommunes.ca

**DÉFIS AUXQUELS FONT FACE LES FEMMES
VIVANT DANS LES COLLECTIVITÉS RURALES,
ÉLOIGNÉES ET NORDIQUES AU CANADA**

**Rapport du Comité permanent
de la condition féminine**

**La présidente
Marilyn Gladu**

JUIN 2021

43^e LÉGISLATURE, 2^e SESSION

AVIS AU LECTEUR

Rapports de comités présentés à la Chambre des communes

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

COMITÉ PERMANENT DE LA CONDITION FÉMININE

PRÉSIDENTE

Marilyn Gladu

VICE-PRÉSIDENTES

Sonia Sidhu

Andréanne Larouche

MEMBRES

Anju Dhillon

Gudie Hutchings

Lindsay Mathysen

Jag Sahota

Marc G. Serré

Nelly Shin

L'hon. Alice Wong

Salma Zahid

AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Leona Alleslev

Vance Badawey

Blaine Calkins

Louise Chabot

Ken Hardie

Heather McPherson

GREFFIÈRE DU COMITÉ

Stephanie Bond

BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT

Services d'information, d'éducation et de recherche parlementaires

Clare Annett, analyste

Dominique Montpetit, analyste

LE COMITÉ PERMANENT DE LA CONDITION FÉMININE

a l'honneur de présenter son

NEUVIÈME RAPPORT

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a étudié les défis auxquels font face les femmes vivant dans les collectivités rurales et a convenu de faire rapport de ce qui suit :

TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	1
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	3
DÉFIS AUXQUELS FONT FACE LES FEMMES VIVANT DANS LES COLLECTIVITÉS RURALES, ÉLOIGNÉES ET NORDIQUES AU CANADA	7
Introduction.....	7
Assurer la sécurité des femmes	10
Violence entre partenaires intimes et violence envers les femmes.....	10
La criminalité dans les collectivités rurales	14
Améliorer le bien-être et la sécurité économique des femmes	16
Améliorer l'accès à l'emploi et les choix d'emploi	17
Améliorer l'accès aux services et aux mesures de soutien.....	19
Accès aux services de garde d'enfants	21
Accès aux services de santé.....	23
Accès à l'éducation.....	24
Accès aux services juridiques	25
Accès à Internet haute vitesse.....	26
ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS.....	29
ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES	31
DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT	33
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU BLOC QUÉBÉCOIS.....	35
OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA	37

SOMMAIRE

Au Canada, les femmes vivant dans des collectivités rurales, éloignées et nordiques peuvent être confrontées à de nombreux défis particuliers. Ces défis sont interreliés, variés et touchent toutes les facettes de la vie des femmes. Par exemple, on a signalé au Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes (Comité) que les femmes vivant dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques peuvent être confrontées à des difficultés particulières lorsqu'elles tentent d'accéder à des emplois stables. Les options d'emploi sont limitées dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques et faute d'accès à des services Internet haute vitesse fiables et abordables, les femmes peuvent ne pas être en mesure d'accéder à tous les types d'emploi. De plus, comparativement aux femmes vivant dans les grands centres et dans les centres urbains, les femmes vivant dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques peuvent trouver qu'il est plus difficile d'obtenir des services et du soutien. Les défis comprennent le manque d'accès à un moyen de transport, à un logement et à des services de garde abordables, de même que le manque d'accès aux soins de santé.

Les femmes vivant dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques peuvent également être confrontées à des difficultés particulières pour assurer leur sécurité, notamment lorsqu'elles cherchent à sortir d'une relation violente ou à se protéger d'un crime. Lorsqu'elles tentent de sortir d'une relation violente, les femmes vivant dans les régions rurales, éloignées et nordiques peuvent être confrontées à différents défis comme le manque de confidentialité dans leur collectivité. Elles peuvent également avoir du mal à accéder à des services Internet, à un moyen de transport, à un refuge ou à un logement adéquat.

Dans le présent rapport, le Comité formule des recommandations visant à améliorer la sûreté, la sécurité, le bien-être et la sécurité économique des femmes vivant dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques au Canada. Les recommandations fournissent une orientation au gouvernement du Canada sur les mesures qui pourraient être mises en œuvre pour améliorer l'accès des femmes à l'emploi et à de nombreux services sociaux.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.

Recommandation 1 – Services pour les survivantes d'actes violents

Que le gouvernement du Canada travaille en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour cerner les lacunes afin d'offrir un financement d'exploitation et de base ciblé aux refuges et aux maisons de transition dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques, de manière à combler la pénurie de soutien pour les femmes touchées par la violence..... 13

Recommandation 2 – Services pour les survivantes d'actes violents

Que le gouvernement du Canada augmente ses investissements et, lorsque c'est possible, qu'il collabore avec les provinces et les territoires afin de créer de nouveaux refuges d'urgence, refuges de deuxième étape, maisons de transition et logements abordables dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques, de manière à venir en aide aux femmes touchées par la violence aux diverses étapes de leur sortie et stratégies de rétablissement. 13

Recommandation 3 – Services pour les survivantes d'actes violents

Que le gouvernement du Canada travaille en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de s'assurer que les organismes situés dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques et qui offrent des services aux femmes, y compris des services d'hébergement ainsi que des services de santé mentale et de soutien, reçoivent un financement :

- **équitable comparativement au financement reçu par les organismes situés dans les collectivités urbaines;**
- **permettant aux refuges desservant les femmes situées dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques d'offrir des services qui répondent aux besoins des femmes, notamment en offrant davantage de lits en refuge;**

- pour des projets visant à accroître les options de transport pour les femmes lorsqu'elles souhaitent sortir d'une relation violente..... 14

Recommandation 4 – Formation pour les policiers

Que le gouvernement du Canada exige que les agents de la Gendarmerie royale du Canada suivent une formation adaptée à la réalité des femmes, de même que de la formation contre les préjugés et sur les pratiques tenant compte des traumatismes, de manière à améliorer leurs interventions lors des appels liés à de la violence envers les femmes. 14

Recommandation 5 – Délais d'intervention des services de police

Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les municipalités avec lesquels il a conclu des ententes sur les services de police afin d'améliorer les services de la Gendarmerie royale du Canada, notamment en améliorant les délais d'intervention lors des appels dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques..... 16

Recommandation 6 – Financement destiné aux femmes entrepreneures

Que le gouvernement du Canada, par l'entremise de ses programmes de financement pour l'entrepreneuriat existants, accorde un financement accru pour les femmes entrepreneures, particulièrement pour les femmes qui lancent des entreprises, y compris des entreprises en ligne, dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques..... 19

Recommandation 7 – Formation sur la culture et les compétences numériques

Que le gouvernement du Canada fournisse du financement à des projets visant à favoriser la culture et les compétences numériques des femmes vivant dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques, dans le but de s'assurer que les femmes ont accès à des possibilités d'apprentissage et possèdent les compétences nécessaires pour participer à l'économie numérique et d'améliorer la sécurité économique des femmes. 19

Recommandation 8 – Analyse comparative entre les sexes plus

Que le gouvernement du Canada veille à ce qu'une analyse comparative entre les sexes plus soit appliquée aux étapes d'élaboration, de mise en œuvre et d'examen de tous les programmes et services, dans le but de s'assurer que ces

programmes et services répondent aux besoins particuliers des femmes et des diverses personnes vivant dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques..... 21

Recommandation 9 – Collecte de données

Que le gouvernement du Canada améliore la collecte de données ventilées à propos des collectivités rurales, autochtones, éloignées et nordiques, et qu'il assure l'accès public à ces données..... 21

Recommandation 10 – Améliorer l'accès aux services et aux mesures de soutien

Que le gouvernement du Canada examine et mette en œuvre les recommandations formulées par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes dans *Vers des collectivités durables*, notamment en élargissant les services, par exemple en utilisant les bureaux de poste comme des centres communautaires, en effectuant des vérifications auprès des aînés et en élargissant le mandat de Postes Canada afin de rétablir les services bancaires postaux. 21

Recommandation 11 – Services de garde

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, veille à ce que le plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien réponde aux besoins des parents vivant dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques, y compris aux besoins liés à des choix de services de garde abordables et souples. 23

Recommandation 12 – Améliorer l'accès aux services Internet à large bande

Que le gouvernement du Canada continue d'augmenter le financement consacré au développement de l'infrastructure à large bande dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques, dans le but de s'assurer que les personnes vivant dans ces collectivités ont accès à des services Internet haute vitesse abordables équivalents à ceux offerts aux personnes vivant dans les collectivités urbaines..... 27



DÉFIS AUXQUELS FONT FACE LES FEMMES VIVANT DANS LES COLLECTIVITÉS RURALES, ÉLOIGNÉES ET NORDIQUES AU CANADA

INTRODUCTION

Vivre dans des collectivités rurales, éloignées et nordiques au Canada présente des défis uniques. Pour les femmes, ces défis peuvent comprendre la difficulté de décrocher un emploi ou d'avoir accès à un grand choix d'emplois; d'assurer leur sécurité, y compris leur capacité de sortir d'une relation violente et de trouver un refuge sûr; et d'accéder à des programmes et à des services comme les soins de santé, les services de santé mentale et de soutien, l'éducation et les services de garde. De plus, le manque d'accès à un service Internet haute vitesse fiable et abordable peut exacerber les difficultés vécues par les femmes vivant dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques, et ce, dans toutes les sphères de leur vie. Conscient de la situation, le Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes (le Comité) a convenu :

Que, conformément au paragraphe 108(2) du *Règlement*, le Comité entreprenne une étude sur les défis auxquels sont confrontées les femmes vivant dans les collectivités rurales, y compris, mais sans s'y limiter l'accès aux services sociaux, l'accès aux services de sécurité publique et d'urgence et l'accès aux refuges d'urgence; que l'étude prenne en compte les circonstances particulières des collectivités rurales; que l'étude reconnaisse les circonstances uniques des femmes autochtones dans les collectivités rurales; que le Comité fasse rapport de ses conclusions à la Chambre; et que, conformément à l'article 109 du *Règlement*, le Comité demande au gouvernement de soumettre une réponse globale au rapport¹.

L'étude s'est échelonnée du 1^{er} décembre 2020 au 27 avril 2021. Pendant cette période, le Comité a entendu 18 témoins : sept témoins ont comparu à titre personnel et onze témoins représentaient des organismes communautaires, des associations, des établissements d'enseignement postsecondaire et des gouvernements locaux. Le Comité a également reçu deux mémoires. Le Comité est conscient de la sous-représentation des femmes autochtones dans le cadre de cette étude et regrette que leurs voix ne soient pas davantage incluses dans le présent rapport.

1 Comité permanent de la condition féminine de la Chambre des communes (FEWO), *Procès-verbal*, 27 octobre 2020.

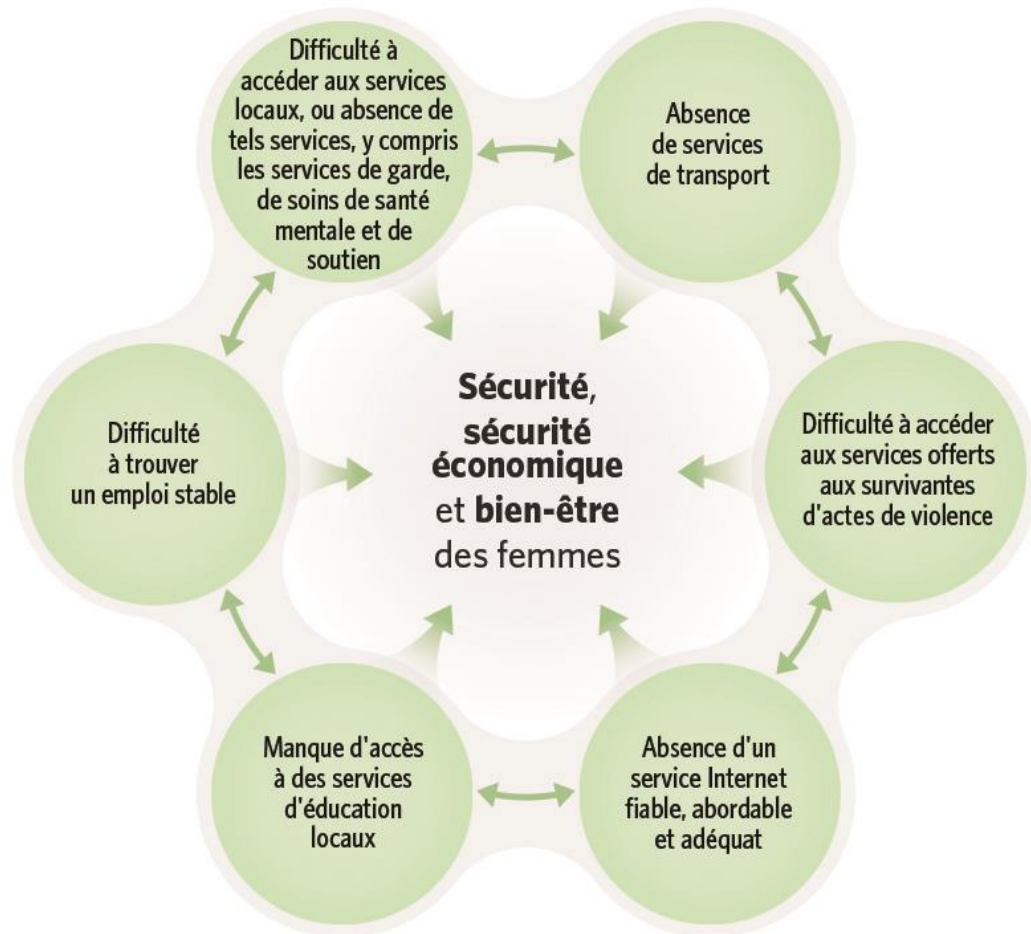


Le Comité tient à souligner que même si le présent rapport divise les défis et problèmes en sections distinctes, ces derniers sont interreliés. Voici ce qu'a indiqué Katie Allen, qui a comparu à titre personnel :

Compte tenu des possibilités limitées pour obtenir un emploi stable, une éducation postsecondaire ou la formation nécessaire à des postes mieux payés, les femmes et les jeunes des régions rurales doivent souvent faire des choix difficiles relativement à l'endroit où ils vivent, à leurs études et à leurs possibilités d'emploi, ce qui crée un cercle vicieux de faibles salaires, de débouchés limités, de logements inadéquats et de moyens de transport insuffisants. Ces facteurs, combinés au nombre limité de refuges d'urgence et de maisons de transition pour les femmes et les enfants, se traduisent aussi par des risques pour la santé et la sécurité des femmes des régions rurales qui souhaitent fuir des ménages instables et de la violence fondée sur le sexe².

2 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 16 février 2021, 1105 (Katie Allen, à titre personnel).

Figure 1 – Quelques facteurs influant sur la sécurité, la sécurité économique et le bien-être des femmes dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques



© Bibliothèque du Parlement

Source : Figure préparée par la Bibliothèque du Parlement le 1^{er} juin 2021.

Les solutions visant à relever les défis auxquels sont confrontées les femmes vivant dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques au Canada doivent donc tenir compte de cette interconnexion.



ASSURER LA SÉCURITÉ DES FEMMES

Les femmes vivant dans des collectivités rurales, éloignées et nordiques sont confrontées à des obstacles particuliers en matière de sécurité, notamment lorsqu'elles tentent de sortir d'une relation violente ou de se protéger contre la criminalité, comme le décrivent les sections qui suivent.

Violence entre partenaires intimes et violence envers les femmes

Il s'agit là du véritable coût de la violence fondée sur le sexe. La moitié des femmes âgées de plus de 16 ans au Canada ont subi au moins une fois de la violence physique ou sexuelle. Tous les six jours environ, une femme au Canada est tuée par son partenaire intime; chez les femmes autochtones, ce chiffre est six fois plus élevé. En avril 2020, 7 femmes sur 10 se sont dites préoccupées ou extrêmement préoccupées par la violence familiale dans le contexte de la COVID-19.

Vicki-May Hamm, mairesse, Ville de Magog
FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 16 février 2021, 1125

La violence envers les femmes demeure un problème dans toutes les collectivités au Canada. Il est difficile pour toutes les femmes de signaler des relations violentes et d'en sortir, mais il est particulièrement difficile pour les femmes vivant dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques de signaler ce type de violence. Parmi les défis figurent le manque de confidentialité ainsi que la crainte des armes à feu³ et la difficulté à accéder à des services Internet⁴, à un moyen de transport et à un refuge ou à un logement adéquat.

Le Comité a appris que comme « tout le monde se connaît » dans les petites collectivités, les femmes peuvent craindre que les autres ne croient pas les allégations d'agression, que les autorités soient réticentes à intervenir en raison des liens sociaux ou que les personnes qui sont au courant de la situation violente craignent les représailles

3 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 1^{er} décembre 2020, 1210 (Fern Martin, à titre personnel).

4 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1205 (Louise Rellis, soutien administratif et aux clients, Central Alberta Victim and Witness Support Society).

de l'agresseur⁵. Les femmes qui fuient une relation violente peuvent avoir du mal à trouver un nouveau logement parce que d'autres personnes connaissaient l'agresseur⁶. Cependant, Fern Martin, qui a comparu à titre personnel, a expliqué que comme les collectivités rurales et éloignées sont plus petites, il peut être plus facile pour les femmes de trouver du soutien non officiel⁷.

Des témoins ont souligné à quel point le manque d'options de transport est un obstacle de taille pour les femmes qui cherchent à sortir d'une relation violente⁸. Jean Bota, conseillère, Red Deer County, a expliqué que dans sa région, de nombreux « organismes fonctionnent avec peu de moyens et sont incapables de payer le coût supplémentaire du transport⁹ ». Katie Allen, qui a comparu à titre personnel, a indiqué au Comité que le financement des services de transport est insuffisant dans les collectivités rurales, notamment pour payer l'essence, ce qui est un autre obstacle à l'accessibilité de certains services¹⁰.

Des témoins ont expliqué qu'il est difficile d'avoir accès à un refuge dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques¹¹. Il peut ne pas y avoir de refuge pour femmes et, s'il y en a, ces derniers peuvent être pleins¹². Voici ce qu'a indiqué le Mokami Status of Women Council dans son mémoire :

Les refuges de notre collectivité étant toujours au maximum de leur capacité, des gens doivent être hébergés dans les hôtels locaux ou sont forcés de prendre la route dans des conditions de froid extrême en hiver et de chaleur accablante, en été.

Malheureusement, il n'est pas rare que des gens meurent sur nos routes en raison des conditions météorologiques dangereuses et du manque de logements sûrs¹³.

5 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 1^{er} décembre 2020, 1210 (Fern Martin).

6 *Ibid.*

7 *Ibid.*, 1240.

8 *Ibid.*, 1210; FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 16 février 2021, 1115 (Jean Bota, conseillère, Red Deer County).

9 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 16 février 2021, 1150 (Jean Bota).

10 *Ibid.*, 1155 (Katie Allen).

11 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1205 (Louise Rellis).

12 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 1^{er} décembre 2020, 1250 (Vianne Timmons, rectrice et vice-chancelière, Memorial University of Newfoundland); Mokami Status of Women Council, « [Difficultés que doivent affronter les femmes dans les collectivités rurales : Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine](#) », *mémoire*.

13 Mokami Status of Women Council, « [Difficultés que doivent affronter les femmes dans les collectivités rurales : Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine](#) », *mémoire*.



Dans certains cas, les femmes peuvent être obligées de se déraciner et de quitter leur collectivité pour trouver un refuge ou un logement, ce qui peut s'avérer traumatisant de nouveau¹⁴. En outre, il est difficile d'avoir accès à des maisons de transition, à des refuges de deuxième étape ou à des logements abordables dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques¹⁵. Le manque de logements stables et abordables peut rendre « les femmes encore plus vulnérables à la violence fondée sur le sexe¹⁶ ».

Vianne Timmons, rectrice et vice-chancelière de la Memorial University of Newfoundland, a souligné à quel point il est important de soutenir et de financer les maisons de transition¹⁷.

On a indiqué au Comité que la pandémie de COVID-19 a exacerbé les difficultés vécues par les femmes qui tentent de sortir d'une relation violente, particulièrement en raison de la fermeture des services de soutien, des refuges et des services de transport¹⁸. De plus, pour les femmes qui sont « coincées chez elles » avec leur agresseur, il peut être encore plus difficile qu'avant la pandémie d'entreprendre des démarches pour obtenir des services¹⁹.

En plus d'éliminer les difficultés énoncées précédemment, les témoins ont recommandé que les premiers répondants, les policiers et les personnes travaillant dans le système de justice reçoivent de la formation contre les préjugés, ainsi que de la formation sur les pratiques tenant compte des traumatismes, notamment sur les conséquences des traumatismes chez les femmes qui subissent de la violence²⁰. De plus, Vianne Timmons a souligné l'importance d'apprendre aux hommes comment ils doivent réagir lorsqu'ils sont témoins de violence envers les femmes²¹. Elle a également indiqué que les femmes

14 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1225 (Louise Rellis).

15 Mokami Status of Women Council, « [Difficultés que doivent affronter les femmes dans les collectivités rurales : Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine](#) », *mémoire*.

16 *Ibid.*

17 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 1^{er} décembre 2020, 1250 (Vianne Timmons).

18 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 16 février 2021, 1155 (Katie Allen) et 1125 (Vicki-May Hamm, mairesse, Ville de Magog).

19 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1230 (Louise Rellis).

20 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 1^{er} décembre 2020, 1215 et 1220 (Vianne Timmons) et 1220 et 1255 (Fern Martin); Mokami Status of Women Council, « [Difficultés que doivent affronter les femmes dans les collectivités rurales : Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine](#) », *mémoire*.

21 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 1^{er} décembre 2020, 1245 (Vianne Timmons).

devraient avoir accès à une personne de soutien lorsqu'elles rencontrent les services de police, de manière à « prévenir un deuxième traumatisme²² ».

Le Comité a appris que les organismes qui offrent du soutien et des services aux femmes vivant dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques sont aux prises avec des pénuries de personnel et n'ont pas la capacité de répondre aux besoins dans leurs collectivités. Les témoins ont donc demandé du financement additionnel²³, de même que du financement de base²⁴, pour les organismes offrant des services aux femmes des collectivités rurales, éloignées et nordiques. Louise Rellis, soutien administratif et aux clients, Central Alberta Victim and Witness Support Society, a également recommandé que les organismes situés en milieu rural et en milieu urbain reçoivent un financement équitable²⁵. Elle a expliqué que les organismes ruraux desservent une zone plus vaste et doivent offrir un plus grand éventail de services que les organismes urbains²⁶.

Le Comité recommande donc :

Recommandation 1 – Services pour les survivantes d'actes violents

Que le gouvernement du Canada travaille en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour cerner les lacunes afin d'offrir un financement d'exploitation et de base ciblé aux refuges et aux maisons de transition dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques, de manière à combler la pénurie de soutien pour les femmes touchées par la violence.

Recommandation 2 – Services pour les survivantes d'actes violents

Que le gouvernement du Canada augmente ses investissements et, lorsque c'est possible, qu'il collabore avec les provinces et les territoires afin de créer de nouveaux refuges d'urgence, refuges de deuxième étape, maisons de transition et logements abordables dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques, de manière à venir en aide aux femmes touchées par la violence aux diverses étapes de leur sortie et stratégies de rétablissement.

22 *Ibid.*, 1220.

23 *Ibid.*, 1250; FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 16 février 2021, 1125 (Vicki-May Hamm).

24 *Ibid.*, 1105 (Katie Allen); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1235 (Louise Rellis).

25 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1205 (Louise Rellis).

26 *Ibid.*; FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 1^{er} décembre 2020, 1250 (Angèle McCaie, directrice générale, village de Rogersville).



Recommandation 3 – Services pour les survivantes d’actes violents

Que le gouvernement du Canada travaille en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin de s’assurer que les organismes situés dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques et qui offrent des services aux femmes, y compris des services d’hébergement ainsi que des services de santé mentale et de soutien, reçoivent un financement :

- **équitable comparativement au financement reçu par les organismes situés dans les collectivités urbaines;**
- **permettant aux refuges desservant les femmes situées dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques d’offrir des services qui répondent aux besoins des femmes, notamment en offrant davantage de lits en refuge;**
- **pour des projets visant à accroître les options de transport pour les femmes lorsqu’elles souhaitent sortir d’une relation violente.**

Recommandation 4 – Formation pour les policiers

Que le gouvernement du Canada exige que les agents de la Gendarmerie royale du Canada suivent une formation adaptée à la réalité des femmes, de même que de la formation contre les préjugés et sur les pratiques tenant compte des traumatismes, de manière à améliorer leurs interventions lors des appels liés à de la violence envers les femmes.

La criminalité dans les collectivités rurales

Le Comité a appris que la criminalité a connu une hausse dans les collectivités rurales²⁷. Des témoins ont parlé de façon émouvante de leurs sentiments constants de peur, d’épuisement, d’impuissance et de frustration concernant la criminalité dans leur collectivité²⁸. Ils ont expliqué que pour les femmes vivant dans les collectivités rurales, se retrouver seule à la maison génère de la peur et de l’anxiété, particulièrement pour

27 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1200 (Lorie Johanson, à titre personnel) et 1200 (Wendy Rewerts, à titre personnel); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 février 2021, 1100 (Gail Kehler, exploitante de ferme d’élevage, à titre personnel).

28 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1200 (Lorie Johanson) et 1200 (Wendy Rewerts); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 16 février 2021, 1115 (Jean Bota); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 février 2021, 1105 (Pamela Napper-Beamish, à titre personnel).

les femmes qui ont été victimes de crimes²⁹. Wendy Rewerts, qui a comparu à titre personnel, a expliqué ce qui suit :

Bon nombre de ces criminels ont désormais des armes à feu, des couteaux, des machettes et Dieu sait quoi encore. La situation est particulièrement inquiétante pour les femmes pendant les périodes où les activités agricoles battent leur plein, car elles sont seules à la maison jusqu'à tard le soir. Nous sommes inquiètes de voir un véhicule passer devant la maison à basse vitesse ne sachant pas si c'est quelqu'un qui cherche à voir s'il y a des gens à la maison ou si c'est simplement un conducteur sans intentions malveillantes³⁰.

Le Comité a entendu que certains facteurs propres aux collectivités rurales, éloignées et nordiques ont une incidence sur la capacité des services de police et services d'urgence de répondre aux appels d'urgence. Par exemple, les postes de police peuvent être situés très loin de certaines maisons³¹ et de nombreuses maisons peuvent ne pas avoir d'adresse postale claire³². Ces deux facteurs peuvent retarder l'arrivée des policiers et des services d'urgence, ce qui peut contribuer à la sous-déclaration des crimes³³. Des témoins ont aussi expliqué qu'en raison de crimes récurrents, les personnes vivant dans les collectivités rurales peuvent devoir assumer le fardeau financier associé à des polices d'assurance coûteuses et à l'installation de systèmes de sécurité et de surveillance³⁴. Lorsqu'elles sont victimes de crimes à répétition, certaines personnes peuvent ne pas parvenir à trouver d'assurance pour leurs biens et leur propriété³⁵. Des témoins ont indiqué qu'il faut davantage de policiers pour couvrir les vastes régions rurales du Canada³⁶. Le Comité note que par l'entremise des ententes sur les services de police, la Gendarmerie royale du Canada (GRC) fournit des services de police dans huit provinces, trois territoires et environ 150 municipalités. Aux termes de ces ententes, les provinces et les municipalités établissent « le niveau de ressources, le budget et les priorités en matière de services de police en consultation avec la GRC »; la GRC est ensuite « chargée

29 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1205 et 1215 (Louise Rellis) et 1200 (Wendy Rewerts).

30 *Ibid.*, 1200 (Wendy Rewerts).

31 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 février 2021, 1100 (Gail Kehler).

32 *Ibid.*; FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1200 (Wendy Rewerts).

33 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1240 (Lorie Johanson) et 1230 (Louise Rellis).

34 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 février 2021, 1100 (Gail Kehler) et 1105 (Pamela Napper-Beamish).

35 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1200 (Wendy Rewerts).

36 *Ibid.*, 1245 (Louise Rellis); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 février 2021, 1135 (Gail Kehler).



de donner suite aux priorités en matière de services de police en fonction du budget établi³⁷ ».

On a indiqué au Comité que les peines actuellement imposées pour les infractions criminelles n'ont pas d'effet dissuasif sur la criminalité dans les collectivités rurales³⁸. Des témoins ont recommandé de durcir les peines, particulièrement pour les récidivistes³⁹. De plus, les délais dans le système judiciaire, y compris les délais causés par la pandémie de COVID-19, peuvent amener les individus à continuer de commettre des crimes sans que leur cas soit traité⁴⁰.

Le Comité recommande donc :

Recommandation 5 – Délais d'intervention des services de police

Que le gouvernement du Canada collabore avec les provinces et les municipalités avec lesquels il a conclu des ententes sur les services de police afin d'améliorer les services de la Gendarmerie royale du Canada, notamment en améliorant les délais d'intervention lors des appels dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques.

AMÉLIORER LE BIEN-ÊTRE ET LA SÉCURITÉ ÉCONOMIQUE DES FEMMES

Sans accès aux services [essentiels] dans les collectivités locales, ces femmes font généralement face à des conditions de vie encore plus lamentables au détriment de leur bien-être social et économique, de leur santé et de leur sécurité, et de leur participation à des processus décisionnels ayant une incidence sur leur vie.

Katie Allen, à titre personnel

FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 16 février 2021, 1105

37 Gendarmerie royale du Canada, *Police contractuelle*.

38 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 février 2021, 1100 (Gail Kehler); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1200 (Wendy Rewerts).

39 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 février 2021, 1100 (Gail Kehler); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1215 (Wendy Rewerts).

40 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 février 2021, 1105 (Pamela Napper-Beamish); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1215 (Louise Rellis).

L'exode des jeunes vers les grands centres et les centres urbains constitue un défi pour les collectivités rurales, éloignées et nordiques à l'échelle du pays. Par exemple, le Comité a appris que l'inclusivité demeure un défi dans les collectivités rurales. C'est d'ailleurs pour cette raison que de nombreuses personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles, transgenres, queer et bispirituelles (LGBTQ2) déménagent dans les centres urbains après leurs études secondaires⁴¹. Vicki-May Hamm, mairesse de la Ville de Magog, a expliqué que la vitalité des collectivités rurales au Canada dépend de leur capacité de générer de la croissance économique et d'« attirer et [de] retenir des jeunes », des immigrants et des Autochtones⁴². Pour attirer et retenir des résidents, les collectivités rurales, éloignées et nordiques doivent offrir les bonnes mesures de soutien, notamment des refuges ainsi que des services de soutien, de garde, de transport et d'éducation⁴³. Les sections qui suivent décrivent certaines des difficultés vécues par les femmes vivant dans les collectivités rurales et proposent des solutions.

Améliorer l'accès à l'emploi et les choix d'emploi

Le Comité a appris que les possibilités d'emploi sont limitées dans les collectivités rurales⁴⁴. Katie Allen a expliqué que la « composition des économies rurales et du marché du travail a une incidence sur la qualité des emplois, ce qui crée souvent des conditions menant à des emplois précaires⁴⁵ ». En raison des possibilités d'emplois limitées et précaires, de même que des choix limités en matière d'éducation et de formation, les femmes vivant dans les collectivités rurales peuvent se retrouver dans « un cercle vicieux de faibles salaires, de débouchés limités, de logements inadéquats et de moyens de transport insuffisants⁴⁶ ».

On a également indiqué au Comité que dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques, le manque d'accès à des services Internet haute vitesse fiables peut empêcher les femmes d'accéder à tous les types d'emploi, notamment le commerce en

41 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 1^{er} décembre 2020, 1235 (Angèle McCaie).

42 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 16 février 2021, 1120 (Vicki-May Hamm).

43 *Ibid.*, 1115 (Jean Bota).

44 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1115 (Peter Maddox, président, Association de ventes directes du Canada); FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1115 (Shealah Hart, membre du Conseil national des jeunes, BGC Canada).

45 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 16 février 2021, 1105 (Katie Allen).

46 *Ibid.*



ligne et les emplois pour lesquels il est possible de faire du télétravail⁴⁷, ou de parfaire leur formation afin de décrocher un nouveau type d'emploi⁴⁸. Selon Shealah Hart, membre du Conseil national des jeunes de BGC Canada, la pandémie de COVID-19 a démontré qu'il est possible d'adapter de nombreux types d'emplois pour qu'ils conviennent au télétravail, si un service Internet haute vitesse fiable est accessible. Cette situation offre de nouvelles possibilités aux femmes dans les collectivités rurales, qui peuvent désormais lancer et gérer de petites entreprises de chez elles⁴⁹. Peter Maddox, président de l'Association de ventes directes du Canada, a ajouté que le manque d'accès à un service Internet haute vitesse fiable « prive des gens de possibilités économiques auxquelles tous devraient avoir accès⁵⁰ ». Par exemple, Adrienne Ivey, qui a comparu à titre personnel, a expliqué qu'elle a dû fermer son entreprise de communication agricole parce qu'elle « ne [peut] pas compter sur une connexion fiable. Et je dois stocker les données limitées auxquelles nous avons accès pour les jours et les semaines où nos enfants pourraient en avoir besoin pour étudier en ligne⁵¹ ». Melissa O'Brien, gestionnaire, Communications et relations avec les intervenants, Southwestern Integrated Fibre Technology, a souligné à quel point la formation en matière de culture numérique et de compétences numériques est importante pour permettre aux femmes de participer dans un « monde axé sur la technologie⁵² ».

Pour améliorer l'accès à l'emploi et les options d'emploi pour les femmes vivant dans les collectivités rurales, on a indiqué au Comité que le gouvernement fédéral devrait envisager des emplois et possibilités de revenu non traditionnels, comme la vente directe, lors de l'élaboration de politiques et de programmes visant à soutenir les travailleurs⁵³. Comme les femmes entrepreneures peuvent avoir du mal à obtenir du financement⁵⁴, le gouvernement fédéral devrait accorder des subventions aux femmes qui souhaitent lancer une entreprise⁵⁵. Shealah Hart a également recommandé que le

47 *Ibid.*, 1140 (Vicki-May Hamm); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 février 2021, 1110 (Melissa O'Brien, gestionnaire, Communications et relations avec les intervenants, Southwestern Integrated Fibre Technology).

48 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1125 (Debbie Zimmerman, directrice générale, Grape Growers of Ontario).

49 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1145 (Shealah Hart).

50 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1130 (Peter Maddox).

51 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 février 2021, 1100 (Adrienne Ivey, agricultrice, à titre personnel).

52 *Ibid.*, 1110 et 1145 (Melissa O'Brien).

53 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1115 (Peter Maddox).

54 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 16 février 2021, 1105 (Katie Allen).

55 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 février 2021, 1155 (Melissa O'Brien).

gouvernement du Canada travaille en collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux afin d'aider les collectivités rurales à développer leurs économies⁵⁶.

Le Comité recommande donc :

Recommandation 6 – Financement destiné aux femmes entrepreneures

Que le gouvernement du Canada, par l'entremise de ses programmes de financement pour l'entrepreneuriat existants, accorde un financement accru pour les femmes entrepreneures, particulièrement pour les femmes qui lancent des entreprises, y compris des entreprises en ligne, dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques.

Recommandation 7 – Formation sur la culture et les compétences numériques

Que le gouvernement du Canada fournisse du financement à des projets visant à favoriser la culture et les compétences numériques des femmes vivant dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques, dans le but de s'assurer que les femmes ont accès à des possibilités d'apprentissage et possèdent les compétences nécessaires pour participer à l'économie numérique et d'améliorer la sécurité économique des femmes.

Améliorer l'accès aux services et aux mesures de soutien

Le Comité a appris que les femmes vivant dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques sont confrontées à des défis particuliers lorsqu'elles tentent d'obtenir des services et du soutien, comparativement aux femmes vivant dans les grands centres et les centres urbains. Ces défis comprennent par exemple le manque d'accès à un moyen de transport, à un logement et à des services de garde abordables, de même que le manque d'accès aux soins de santé, à un approvisionnement alimentaire et à des services Internet⁵⁷. Selon Katie Allen :

La régionalisation et le délestage de responsabilités aux gouvernements locaux, aux organisations sans but lucratif et aux organismes de bienfaisance — sans financement correspondant — ont eu d'importantes répercussions sur la capacité des femmes à avoir accès aux services de santé, aux services sociaux et aux services de justice. De plus, la fermeture d'écoles et de bureaux de poste, la perte d'infrastructure comme des stations-service ainsi que l'accès limité à l'infrastructure à large bande et de

56 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1120 (Shealah Hart).

57 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1205 (Louise Rellis); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 16 février 2021, 1105 (Katie Allen).



télécommunications continuent de priver davantage les femmes des régions rurales de services essentiels⁵⁸.

Louise Rellis a expliqué que ces services vont souvent « aux plus grandes municipalités et aux villes ». Elle a ajouté que de nombreux organismes urbains reçoivent du financement pour des programmes visant à offrir du soutien aux collectivités rurales, mais que les mesures de soutien et les services offerts « ne sont pas adaptables en fonction des difficultés particulières » dans les collectivités rurales⁵⁹. Dans son mémoire, le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes propose des solutions qui pourraient permettre aux bureaux de poste d'améliorer l'accès aux services dans « les régions rurales, éloignées ou dans les réserves », notamment en transformant les bureaux de poste en « centres communautaires » qui offriraient des services Internet et des services bancaires en ligne, ainsi que des espaces où les artisans et les entrepreneurs pourraient promouvoir leur travail⁶⁰.

Le manque d'accès à des services pertinents dans leurs collectivités peut provoquer des sentiments d'isolement et de solitude chez les femmes⁶¹ et peut avoir une incidence négative sur leur bien-être social et économique⁶². Traci Anderson, directrice exécutive de BGC Kamloops, a indiqué que nous avons besoin « d'un système global, qui réponde aux divers besoins intersectionnels des collectivités rurales pour assurer leur prospérité à long terme⁶³ ».

On a indiqué au Comité que résoudre les difficultés auxquelles se heurtent les femmes vivant dans les collectivités rurales à l'aide d'une « approche universelle » ne fonctionne pas⁶⁴. Des témoins ont plus particulièrement souligné à quel point il est important de recueillir des données sur les différents groupes de population en fonction de l'âge, du genre et de la race, par exemple, pour être en mesure d'adapter les programmes et les services aux besoins des diverses communautés⁶⁵. Le Comité a appris qu'il existe d'importants manques de données sur les collectivités rurales, qui peuvent empêcher la

58 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 16 février 2021, 1105 (Katie Allen).

59 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1205 (Louise Rellis).

60 Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, « [Retombées positives des services postaux réinventés sur les femmes en milieu rural](#) », *mémoire*, 18 mars 2021.

61 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 1^{er} décembre 2020, 1210 (Angèle McCaie).

62 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 16 février 2021, 1105 (Katie Allen).

63 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1115 (Traci Anderson).

64 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 16 février 2021, 1120 (Vicki-May Hamm).

65 *Ibid.*, 1155 (Renée Fuchs, présidente, Centre Victoria pour femmes) et 1125 et 1155 (Vicki-May Hamm).

mise en œuvre de « solutions fondées sur des données⁶⁶ », notamment en ce qui a trait à la distinction entre « les régions rurales, les régions rurales éloignées et les régions éloignées » et les peuples autochtones⁶⁷. On a également indiqué au Comité que le gouvernement du Canada devrait employer une approche basée sur l'équité qui tient compte des besoins des diverses populations et collectivités au pays⁶⁸.

Le Comité recommande donc :

Recommandation 8 – Analyse comparative entre les sexes plus

Que le gouvernement du Canada veuille à ce qu'une analyse comparative entre les sexes plus soit appliquée aux étapes d'élaboration, de mise en œuvre et d'examen de tous les programmes et services, dans le but de s'assurer que ces programmes et services répondent aux besoins particuliers des femmes et des diverses personnes vivant dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques.

Recommandation 9 – Collecte de données

Que le gouvernement du Canada améliore la collecte de données ventilées à propos des collectivités rurales, autochtones, éloignées et nordiques, et qu'il assure l'accès public à ces données.

Recommandation 10 – Améliorer l'accès aux services et aux mesures de soutien

Que le gouvernement du Canada examine et mette en œuvre les recommandations formulées par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes dans *Vers des collectivités durables*, notamment en élargissant les services, par exemple en utilisant les bureaux de poste comme des centres communautaires, en effectuant des vérifications auprès des aînés et en élargissant le mandat de Postes Canada afin de rétablir les services bancaires postaux.

Accès aux services de garde d'enfants

On a indiqué au Comité que l'accès à des services de garde d'enfants abordables de qualité est essentiel pour permettre aux parents de trouver du travail ou de poursuivre

66 *Ibid.*, 1105 (Katie Allen).

67 *Ibid.*, 1145.

68 Mokami Status of Women Council, « [Difficultés que doivent affronter les femmes dans les collectivités rurales : Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine](#) », *mémoire*.



leurs études⁶⁹. Il n'y a pas nécessairement de fournisseurs de services de garde dans toutes les collectivités rurales, éloignées et nordiques. Les parents sont donc parfois forcés de « quitter leur village pour confier leurs enfants à des services de garde fiables⁷⁰ ». Des témoins ont souligné l'importance d'offrir des choix de services de garde abordables et souples afin de répondre aux besoins de tous les parents et de toutes les collectivités⁷¹. Par exemple, Traci Anderson a indiqué :

Je pense que c'est fondamental dans ce cas-ci. Ce programme doit vraiment être diversifié. Il doit comprendre des services de garde adaptés. Les parents ne travaillent pas nécessairement tous de neuf à cinq, particulièrement depuis le début de la pandémie. Nous nous rendons compte qu'il y a beaucoup d'horaires de travail souples de nos jours, si bien que les services de garde doivent être adaptés à cette réalité. Nous croyons fermement qu'aucune solution ne peut convenir à tous, et comme je l'ai déjà dit, les difficultés sont cumulatives dans les collectivités rurales⁷².

Par ailleurs, le Comité a entendu qu'il faut augmenter les salaires et les rendre plus équitables dans le secteur des services de garde, de manière à attirer davantage de travailleurs. Comme les salaires sont généralement bas, les travailleurs délaissent souvent le secteur pour trouver des emplois dans des secteurs de l'économie où les salaires sont plus élevés⁷³. Traci Anderson a indiqué que « l'éducation de la petite enfance doit être réinventée de façon créative, afin d'attirer davantage de personnes dans ce secteur⁷⁴ ». Debbie Zimmerman, directrice générale de Grape Growers of Ontario, a indiqué au Comité que le gouvernement du Canada devrait envisager différents modèles de prestation pour la mise en œuvre de services de garde au Canada, comme ceux du Québec et des pays scandinaves⁷⁵.

69 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 1^{er} décembre 2020, 1240 (Vianne Timmons); FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1135 (Debbie Zimmerman) et 1205 (Louise Rellis); FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1115 (Traci Anderson).

70 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1120 (Traci Anderson).

71 *Ibid.*, 1125 et 1135.

72 *Ibid.*, 1125.

73 *Ibid.*, 1120 et 1145.

74 *Ibid.*, 1130.

75 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1135 et 1155 (Debbie Zimmerman).

Le Comité recommande donc :

Recommandation 11 – Services de garde

Que le gouvernement du Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, veille à ce que le plan d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pancanadien réponde aux besoins des parents vivant dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques, y compris aux besoins liés à des choix de services de garde abordables et souples.

Accès aux services de santé

Le Comité a appris que les femmes vivant dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques sont confrontées à plus d'obstacles que les femmes vivant dans les centres urbains lorsqu'elles tentent d'obtenir des soins de santé. Ces obstacles comprennent par exemple la difficulté à accéder à des services médicaux spécialisés, qui sont souvent disponibles uniquement dans les grands centres et les centres urbains⁷⁶, ce qui représente des coûts et des délais supplémentaires pour les patients⁷⁷. Des témoins ont également indiqué que la pandémie de COVID-19 a fait en sorte que des services de santé ont été transférés en ligne et que l'accès aux services de santé virtuels a été élargi dans les cas où ils étaient déjà disponibles⁷⁸. Ce changement révèle à quel point il est important d'avoir accès à des services Internet de qualité⁷⁹. Des témoins ont souligné l'importance de s'assurer que les services de santé sont disponibles pour les femmes vivant dans les collectivités rurales, y compris les services de santé reproductive⁸⁰.

On a également dit au Comité qu'il n'y a pas assez de mesures de soutien en santé mentale dans les collectivités rurales⁸¹. Par exemple, on a indiqué au Comité qu'il y a eu une augmentation de la consommation de drogue et de surdoses dans les collectivités rurales et les collectivités des Premières Nations, particulièrement en ce qui concerne

76 *Ibid.*, 1205 (Louise Rellis); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1155 (Traci Anderson).

77 Mokami Status of Women Council, « [Difficultés que doivent affronter les femmes dans les collectivités rurales : Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine](#) », *mémoire*.

78 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 février 2021, 1120 (Adrienne Ivey).

79 *Ibid.*, 1120 (Melissa O'Brien); Mokami Status of Women Council, « [Difficultés que doivent affronter les femmes dans les collectivités rurales : Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine](#) », *mémoire*.

80 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 1^{er} décembre 2020, 1255 (Angèle McCaie) et 1250 (Fern Martin).

81 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 27 avril 2021, 1155 (Traci Anderson).



les opioïdes. Cette situation est le résultat « de l'isolement, des services d'urgence très éloignés et d'un accès limité au soutien, aux ressources et à l'éducation⁸² ». Angèle McCaie, directrice générale du village de Rogersville, a indiqué que les collectivités ont besoin de ressources pour être en mesure d'offrir rapidement des services de santé mentale à l'échelle locale⁸³.

Accès à l'éducation

On a indiqué au Comité que pour les personnes vivant dans les collectivités rurales, éloignées et rurales, il peut être difficile d'accéder à l'éducation postsecondaire et d'en payer les coûts. Par exemple, les cours requis peuvent ne pas être offerts localement ou le manque d'accès à des services Internet haute vitesse fiables peut faire en sorte qu'il est difficile d'avoir accès au matériel pédagogique⁸⁴. Les différences quant aux types d'emplois occupés par les jeunes femmes et les jeunes hommes vivant dans les collectivités rurales et nordiques peuvent avoir une incidence sur la capacité des étudiants à payer leurs études postsecondaires. En effet, les jeunes femmes ont tendance à travailler dans des secteurs (vente au détail, plantation d'arbres et garde d'enfants, par exemple) moins bien payés que ceux dans lesquels les jeunes hommes ont tendance à travailler (industrie minière, par exemple)⁸⁵. On a indiqué au Comité qu'il est important de s'assurer que les études postsecondaires sont accessibles financièrement pour l'ensemble des étudiants au Canada, notamment grâce à de l'aide financière assortie de bourses⁸⁶.

Le Comité a entendu parler des effets de l'absence de services Internet fiables sur l'accès à l'éducation, tant pour les enfants que pour les femmes. Vianne Timmons a indiqué que « l'absence d'accès [à des services Internet fiables] est la principale difficulté [à] l'éducation [rencontrée par les] femmes qui travaillent, [les] jeunes mères ou [les] femmes qui, au milieu de leur carrière, ont besoin d'opérer un virage professionnel⁸⁷ ». De plus, Adrienne Ivey a indiqué qu'en tant que mères, « il est dévastateur de voir nos enfants se démener pour suivre leurs camarades de classe en ligne uniquement à cause d'un manque de connectivité⁸⁸ ». Elle a ajouté qu'il y a des « disparités » entre les

82 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 16 février 2021, 1115 (Jean Bota).

83 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 1^{er} décembre 2020, 1220 (Angèle McCaie).

84 *Ibid.*, 1225 (Vianne Timmons).

85 *Ibid.*, 1230.

86 *Ibid.*, 1200 et 1240.

87 *Ibid.*, 1225.

88 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 23 février 2021, 1100 (Adrienne Ivey).

enfants vivant dans les régions rurales et les enfants vivant dans les régions urbaines en ce qui concerne le niveau de confort lié à l'utilisation de la technologie⁸⁹.

Accès aux services juridiques

Le Comité a appris que l'accès aux services juridiques, notamment en français, est limité pour les personnes vivant dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques⁹⁰. Par exemple, le Mokami Status of Women Council a expliqué qu'en raison du manque de services correctionnels au Labrador, les délinquantes sont envoyées dans un centre correctionnel à Terre-Neuve pendant la durée de leur emprisonnement. Cela signifie que « les femmes doivent se priver de leur soutien, les mères doivent laisser leurs enfants et les employées sont forcées de quitter leur emploi. C'est du racisme systémique⁹¹. » L'organisme a également indiqué qu'une « justice appliquée sans égard à la réalité culturelle et communautaire ne fait que traumatiser encore plus les délinquants⁹² ». Il a ajouté que des groupes autochtones revendiquent depuis longtemps des options de justice réparatrice, mais que leurs demandes « sont restées lettre morte⁹³ ». Le Mokami Status of Women Council a souligné l'importance de soutenir et de financer les organismes qui offrent des services juridiques dans les collectivités isolées⁹⁴.

Le Comité a également appris que les femmes peuvent avoir du mal à obtenir des services en français dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques et que cette situation peut avoir de lourdes conséquences dans le cas de services juridiques et judiciaires⁹⁵. Renée Fuchs, présidente du Centre Victoria pour femmes, a raconté l'histoire d'une femme dont le témoignage n'a jamais pu être entendu dans une affaire d'agression sexuelle parce qu'un juge a déclaré un arrêt de procédure en raison de délais déraisonnables, délais « principalement attribuables au fait que, en raison de divers manquements du système, aucun interprète francophone n'avait été prévu pour ce procès⁹⁶ ». Elle a ajouté ce qui suit : « [t]émoigner au sujet de quelque chose de

89 *Ibid.*, 1145.

90 Mokami Status of Women Council, « [Difficultés que doivent affronter les femmes dans les collectivités rurales : Mémoire présenté au Comité permanent de la condition féminine](#) », *mémoire*.

91 *Ibid.*

92 *Ibid.*

93 *Ibid.*

94 *Ibid.*

95 FEWO, [Témoignages](#), 2^e session, 43^e législature, 16 février 2021, 1110 (Renée Fuchs).

96 *Ibid.*, 1110.



traumatisant dans sa propre langue, ce n'est pas un privilège, c'est un droit⁹⁷ ». Elle a souligné qu'il est primordial d'avoir plus de personnes dans les postes désignés bilingues au sein du système de justice⁹⁸.

Accès à Internet haute vitesse

Au sein de notre société, nous disposons de moyens brillants pour préserver nos vies normales tout en nous distanciant socialement : soins de santé virtuels, thérapie en ligne, rassemblements sociaux sur Zoom, salles de sport et lieux de culte virtuels et commande d'épicerie en ligne. Bien que cette liste soit une source de fierté pour notre pays, elle suscite malheureusement l'anxiété des femmes en milieu rural. Nous ne pouvons pas accéder à la plupart de ces choses à tout moment.

Adrienne Ivey, agricultrice, à titre personnel
FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 février 2021, 1100

Même si le gouvernement fédéral actuel et les gouvernements précédents ont investi dans l'augmentation de l'accès aux services à large bande au Canada, en collaboration avec les provinces et les territoires, des témoins ont indiqué que l'accès aux services Internet haute vitesse est toujours problématique dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques à l'échelle du pays. Le manque d'accès à des services Internet haute vitesse fiables et abordables peut exacerber les défis auxquels se heurtent les femmes vivant dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques, et ce, dans toutes les sphères de leur vie, comme l'expliquent les sections qui précèdent. Il peut s'agir d'un obstacle pour les femmes qui souhaitent obtenir un type d'emploi particulier ou lancer une entreprise en ligne, sortir d'une relation violente ou obtenir de l'aide pour le faire, ou accéder à des services essentiels comme les soins de santé et l'éducation. Katie Allen a indiqué que « l'accès limité à l'infrastructure à large bande et de télécommunications continue de priver davantage les femmes des régions rurales de services essentiels⁹⁹ ». Melissa O'Brien a expliqué que la pandémie de COVID-19 a exacerbé les problèmes de connectivité et creusé le fossé numérique entre les collectivités rurales et urbaines au

97 *Ibid.*, 1110.

98 *Ibid.*, 1135.

99 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 16 février 2021, 1105 (Katie Allen).

Canada¹⁰⁰. Elle a indiqué ce qui suit : « Étant donné que de plus en plus de personnes doivent désormais travailler à domicile, que l'éducation est de plus en plus souvent offerte à distance, que la vidéoconférence remplace les interactions en face à face et que les services et programmes de santé continuent de passer à des plateformes en ligne, l'accès à la haute vitesse est devenu essentiel¹⁰¹. » Outre la disponibilité, des témoins ont rappelé que le prix des services Internet dans les régions rurales peut être un facteur limitant l'accès¹⁰².

Le Comité a entendu que le financement des infrastructures à large bande doit être vu « comme un investissement et non comme un coût¹⁰³ ». Melissa O'Brien a noté qu'une connectivité « équitable et abordable est vitale pour l'autonomisation des femmes et peut être un outil puissant pour créer un espace plus grand pour l'inclusion des femmes dans la société numérique actuelle, qui ne cesse de croître¹⁰⁴ ». Elle a donc rappelé au Comité que les services Internet doivent être abordables et a recommandé qu'un soutien continu soit apporté à l'initiative « Familles branchées » du gouvernement du Canada ou à des initiatives semblables¹⁰⁵. En plus de recommander d'augmenter le financement consacré aux infrastructures à large bande au Canada¹⁰⁶, des témoins ont indiqué qu'il faut renforcer la collaboration entre les différents ordres de gouvernement, les résidents et le secteur privé, de manière à améliorer l'accès à la technologie à large bande au Canada¹⁰⁷.

Le Comité recommande donc :

Recommandation 12 – Améliorer l'accès aux services Internet à large bande

Que le gouvernement du Canada continue d'augmenter le financement consacré au développement de l'infrastructure à large bande dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques, dans le but de s'assurer que les personnes vivant dans ces collectivités ont

100 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 février 2021, 1110 (Melissa O'Brien).

101 *Ibid.*

102 *Ibid.*

103 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1125 (Peter Maddox).

104 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 février 2021, 1110 (Melissa O'Brien).

105 *Ibid.*

106 FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 2 février 2021, 1115 (Peter Maddox).

107 *Ibid.*, 1125 (Debbie Zimmerman); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 16 février 2021, 1155 (Vicki-May Hamm); FEWO, *Témoignages*, 2^e session, 43^e législature, 23 février 2021, 1130 (Melissa O'Brien) et 1130 (Adrienne Ivey).



CHAMBRE DES COMMUNES
HOUSE OF COMMONS
CANADA

accès à des services Internet haute vitesse abordables équivalents à ceux offerts aux personnes vivant dans les collectivités urbaines.

ANNEXE A LISTE DES TÉMOINS

Le tableau ci-dessous présente les témoins qui ont comparu devant le Comité lors des réunions se rapportant au présent rapport. Les transcriptions de toutes les séances publiques reliées à ce rapport sont affichées sur la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre personnel Fern Martin	2020/12/01	7
Memorial University of Newfoundland Vianne Timmons, rectrice et vice-chancelière	2020/12/01	7
Village de Rogersville Angèle McCaie, directrice générale	2020/12/01	7
À titre personnel Lorie Johanson Wendy Rewerts	2021/02/02	13
Association de ventes directes du Canada Peter Maddox, président	2021/02/02	13
Central Alberta Victim and Witness Support Society Louise Rellis, soutien administratif et aux clients	2021/02/02	13
Grape Growers of Ontario Debbie Zimmerman, directrice générale	2021/02/02	13
À titre personnel Katie Allen	2021/02/16	15
Centre Victoria pour femmes Renée Fuchs, présidente	2021/02/16	15
Red Deer County Jean Bota, conseillère	2021/02/16	15
Ville de Magog Vicki-May Hamm, mairesse	2021/02/16	15

Organismes et individus	Date	Réunion
À titre personnel	2021/02/23	17
Adrienne Ivey, agricultrice		
Gail Kehler, exploitante de ferme d'élevage		
Pamela Napper-Beamish		
Southwestern Integrated Fibre Technology	2021/02/23	17
Melissa O'Brien, gestionnaire		
Communications et relations avec les intervenants		
BGC Canada	2021/04/27	29
Shealah Hart, membre du conseil national des jeunes		
BGC Kamloops	2021/04/27	29
Traci Anderson, directrice exécutive		

ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES

Ce qui suit est une liste alphabétique des organisations et des personnes qui ont présenté au Comité des mémoires reliés au présent rapport. Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez consulter la [page Web du Comité sur cette étude](#).

Mokami Status of Women Council

Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes

DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions n^{os} 7, 13, 15, 17, 29, 38 et 40) est déposé.

Respectueusement soumis,

La présidente,
Marilyn Gladu

Opinion complémentaire du Bloc Québécois

Il était important que le comité permanent de la condition féminine se penche sur la situation des femmes en milieu rural, dans la mesure où nous savons pertinemment que ces femmes n'ont pas nécessairement accès aux mêmes services. Cette iniquité n'est pas volontaire, mais son existence même nuit à l'épanouissement, voire dans certains cas, à la sécurité des femmes.

De plus, la récente étude du comité sur les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les femmes a déjà démontré les deux principaux enjeux inclus dans les diverses recommandations, c'est-à-dire 1) que le phénomène du confinement avait considérablement aggravé le problème de la violence familiale; et 2) que l'accès à des services d'internet haute vitesse était désormais un outil incontournable pour le développement régional.

Tous ces enjeux sont très importants et sont portés depuis longtemps par le Bloc Québécois. Ainsi, nous étions très enthousiastes de les étudier en comité afin, non seulement de sensibiliser l'ensemble des parlementaires, mais aussi de tenter, à la lumière des différents témoignages, de trouver des solutions à présenter au gouvernement.

Or, comme le Bloc Québécois l'a répété à maintes reprises, les services sociaux offerts à la population sont intégrés dans une politique cohérente permettant d'étudier les problèmes dans un contexte social global. En effet, plusieurs enjeux sont liés entre eux, et la recherche de solutions doit se faire en tenant compte des caractéristiques et de la réalité sociale de la population visée.

C'est la raison principale pour laquelle nous n'adhérons pas à certaines des recommandations formulées par le comité, principalement parce qu'elles ne prennent pas en compte la spécificité de la nation québécoise, notamment de ses choix collectifs et de ses politiques, par exemple en matière de soins de santé et de services sociaux. Aussi, la majorité des recommandations ne respectent pas le partage des compétences législatives qui découlent des dispositions prévues à la *Loi constitutionnelle de 1867*.

Au Canada, ce sont le Québec et les provinces qui administrent les établissements de santé et qui offrent des soins et des services à la population. Le Canada n'a pas à dicter au Québec la manière par laquelle il devrait conduire ses affaires dans ses propres compétences législatives.

Le gouvernement doit également cesser de chercher à imposer des stratégies nationales ou des normes pancanadiennes aux programmes qu'il met en place. Les parlementaires du Bloc Québécois sont opposés à ce que le fédéral s'arrogue le droit de dicter au Québec et aux provinces ce qui est bon pour leurs populations. Cette vision hiérarchique de la

fédération canadienne est paternaliste et contraire au principe du fédéralisme asymétrique.

Recommandations

Le Bloc Québécois remet en question le libellé des recommandations suivantes :

Recommandation 2 – Services pour les survivantes d’actes violents

Nous sommes évidemment en faveur d’améliorer les services aux femmes et aux enfants victimes de violence qui ont fui une situation insoutenable. Cependant, nous refusons que le gouvernement fédéral dédouble les structures et les programmes qui, au Québec, fonctionnent. Ce dernier, s’il veut aider les provinces, peut leur verser les sommes nécessaires au développement ou à l’amélioration d’un réseau de services cohérents ou, s’il choisit de créer de nouvelles structures, d’offrir un droit de retrait avec pleine compensation pour les provinces qui se sont déjà dotées d’une telle organisation. D’autant plus qu’un dédoublement, dans ces cas, réduit les sommes qui servent réellement à venir en aide aux organismes et aux familles.

Recommandation 3 – Services pour les survivantes d’actes violents

Malgré l’ajout de la collaboration avec les provinces dans cette recommandation, on dicte ce que les provinces et les organismes devraient faire avec les fonds alloués. Nous croyons que ces organismes et que les gens sur le terrain savent mieux que nous comment ces sommes doivent être dépensées.

Recommandation 8 – Analyse comparative entre les sexes plus

Cette dernière recommandation était plutôt mal formulée. D’abord, cette recommandation figurait déjà dans la lettre de mandat de la ministre de la condition féminine. Mais, par son libellé, elle ne traitait plus des besoins des femmes, mais bien des « besoins particuliers des diverses personnes vivant dans les collectivités rurales, éloignées et nordiques ». La recommandation n’est donc pas claire entre une analyse comparative féministe ou basée sur les écarts par rapport à la situation urbaine.

Finalement, nous tenions à rectifier le tir quant aux juridictions constitutionnelles puisqu’il nous apparaît évident que la pandémie a été une occasion pour le gouvernement en place de nier sa propre constitution, encore une fois, au détriment du Québec.

OPINION COMPLÉMENTAIRE DU NOUVEAU PARTI DÉMOCRATIQUE DU CANADA

Nous nous réjouissons que le Comité permanent de la condition féminine ait pu prendre le temps d'entendre les défis auxquels font face les femmes vivant en milieu rural au Canada. Nous tenons également à remercier les témoins d'avoir participé à l'étude et les analystes de la Bibliothèque du Parlement d'avoir rédigé un excellent rapport.

Cependant, nous déplorons l'absence de témoins représentant des organismes et des voix autochtones. En effet, de nombreuses communautés autochtones se situent dans des régions rurales et éloignées au Canada et, comme en témoigne le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, leurs expériences, leurs problèmes et leurs besoins uniques doivent être entendus. À l'avenir, le Comité permanent de la condition féminine doit faire plus pour s'assurer que la voix des groupes marginalisés est entendue.

Le rapport de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées ne doit pas rester sur une tablette. Des années après la publication de ce rapport, le gouvernement libéral n'a encore pris aucune mesure substantielle. L'Association des femmes autochtones a récemment déclaré ne plus avoir confiance dans le gouvernement libéral pour faire passer les intérêts des familles avant les intérêts politiques. Le gouvernement libéral doit agir et établir un plan d'action national sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Recommandations du Nouveau Parti démocratique

Recommandation 1 – Que le gouvernement du Canada élabore, conjointement avec les peuples autochtones, un Plan d'action national pour la réconciliation en s'inspirant directement des appels à l'action et de la Déclaration des Nations Unies afin que les lois, politiques et pratiques canadiennes respectent les engagements du Canada en matière de droits de la personne – notamment les droits culturels, les droits territoriaux ainsi que les droits à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementales.

Recommandation 2 – Que le gouvernement du Canada, en partenariat avec les femmes autochtones, les familles des femmes et des jeunes filles disparues et assassinées ainsi que les communautés autochtones, mette en œuvre les appels à la justice de l'Enquête nationale. Pour ce faire, le gouvernement doit établir un plan global pour lutter contre la violence faite aux femmes et aux filles autochtones ainsi qu'aux personnes LGBTQI2+ – pour faire en sorte que toutes les personnes qui fuient la violence aient accès à des programmes adaptés culturellement, à des centres d'hébergement d'urgence et à des maisons de transition.

Recommandation 3 – Que le gouvernement du Canada établisse, par voie législative, un Conseil national de réconciliation chargé de surveiller le processus et de rendre des comptes, en présentant régulièrement des rapports au Parlement et aux Canadiens.

Durant cette étude, et durant de nombreuses autres études menées par le Comité, les organismes pour femmes, surtout ceux venant en aide à des femmes fuyant la violence, ont souligné le besoin en financement de base. Pour qu'un organisme puisse s'adapter lors d'une situation d'urgence, il doit disposer de fonds de fonctionnement. Or, sous le gouvernement Harper, le financement destiné aux établissements essentiels a été en grande partie coupé et circonscrit à des projets précis. Sous le

gouvernement libéral, une partie du financement a été rétabli, mais pas à un niveau suffisant pour répondre aux besoins et uniquement en fonction de projets précis.

Les organismes ont été grandement fragilisés, puisqu'ils sont incapables d'affecter l'argent là où sont les besoins en temps de crise. Ils ne peuvent planifier leurs services en fonction des besoins connus de leur clientèle, car ils doivent se limiter aux projets choisis par les gouvernements.

Les néo-démocrates voudraient que les organismes venant en aide aux femmes disposent d'un financement stable pour qu'ils puissent aider et défendre les femmes qui en ont besoin, et au moment où elles en ont besoin.

Recommandation 4 – Que le gouvernement du Canada rétablisse et augmente le financement opérationnel de base destiné aux organismes de défense des droits des femmes, y compris ceux qui offrent de l'hébergement et du soutien aux femmes fuyant la violence, dans toutes les régions, mais surtout dans les régions rurales et éloignées.

Les femmes vivant en région sont aux prises avec des difficultés différentes que celles vivant en ville. Elles ont accès à moins de services, peuvent souffrir d'isolement et ont plus de mal à se trouver un emploi. Pendant des décennies, le bureau de poste, qui avait une fonction centrale dans la plupart des petites localités, était un haut lieu de communication et d'échange. Avant l'ère d'Internet surtout, les gens dépendaient de la poste pour recevoir des lettres et des colis de proches, de partenaires d'affaires et de fournisseurs de service. Or, aujourd'hui, les choses ont quelque peu changé pour la plupart des utilisateurs des services postaux à l'ère numérique, mais moins dans les régions rurales.

Outre son rôle, par le passé, d'employeur pour les femmes, le bureau de poste pourrait aussi servir de carrefour communautaire. Dans les régions où le service à large bande est instable, rudimentaire ou coûteux, ce carrefour pourrait offrir des services Internet. De plus, si le bureau de poste offrait des services bancaires, ces derniers seraient très utiles à de nombreuses femmes vivant en régions rurales, éloignées ou dans des réserves. Les personnes vivant dans de petites localités doivent parcourir de longues distances en voiture ne serait-ce que pour se rendre à une banque. Les résidents des petites localités rurales, en particulier les femmes, pourraient donc compter sur les services bancaires postaux, qui utilisent la vaste infrastructure du service postal, donc littéralement des milliers de bâtiments partout au Canada.

Postes Canada peut également aider les femmes en milieu rural et en banlieue en y envoyant des facteurs distribuer le courrier à la porte, qui assureraient en même temps un service de vigilance auprès des personnes âgées et des personnes à mobilité réduite. Ces personnes pourraient vivre plus longtemps dans leur foyer. Les femmes vivant en régions rurales qui resteront plus longtemps à la maison en sécurité auront une meilleure qualité de vie, ce qui procurera une certaine tranquillité d'esprit à leur famille.

Recommandation 5 – Que le gouvernement du Canada élargisse le mandat de Postes Canada afin de rétablir les services bancaires postaux.

Recommandation 6 – Que le gouvernement du Canada examine et mette en œuvre les recommandations faites par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes dans son document intitulé *Vers des collectivités durables*, et qu'il étende les services des bureaux de poste, notamment

en les utilisant comme carrefours communautaires et en établissant un service de vigilance auprès des personnes âgées.

En mai dernier, Greyhound a annoncé qu'elle cessait ses activités au Canada et mettait fin à tous les circuits d'autocar au pays. Cette décision empêche des Canadiens vivant en milieu rural de se rendre dans de grands centres. Sans transport interurbain par autocar, certains doivent utiliser d'autres moyens de transport, qui émettent plus d'émissions et qui ont un plus d'effets sur les changements climatiques.

Dans de nombreuses localités rurales, l'arrêt des activités de Greyhound a été dévastateur. Des Canadiens dépendent du transport interurbain pour accéder aux services, travailler et étudier. Si on ne remplace ou n'étend pas ce service, certaines personnes auront difficilement accès aux services ou aux possibilités dont elles ont besoin. Le gouvernement libéral a le devoir d'aider ceux qui sont touchés par cette décision.

La perte de service de transport abordable et sécuritaire pour les passagers touchera plus durement les personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées en milieu rural, dont les Autochtones et les personnes âgées.

Recommandation 7 – Que le gouvernement du Canada établisse un réseau de transport en commun interurbain par autocar, en créant une nouvelle société d'État ou en élargissant le mandat de VIA Rail pour qu'il comprenne le transport en commun par autocar et prévoie la transition vers des véhicules électriques et à faibles émissions de carbone.

Recommandation 8 – Que le gouvernement du Canada élabore sans tarder une stratégie nationale de transport des passagers pour étendre le réseau de transport par autocar dans les régions rurales et éloignées et rétablir les circuits d'autocar en milieu rural abandonnés par Greyhound.

